

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2203

présenté par

M. Berta

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« différenciation »

le mot :

« différenciation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.